

**Procès verbal de la séance du
Conseil Municipal du 11 février 2019**

Étaient présents : VALETTE Roselyne, PLANAVERGNE Jean François, LEBREAUD FAURE David, BROUQUIL Jean Pierre, FONT Corinne, BURG François, VAILLES Serge, PERIE Laurent, BESSE Philippe

Etaient excusés : BISMES Michel, MACHEMIE Stéphane

David LEBREAUD FAURE a été nommé secrétaire.

Début séance : 20 h 30 - Fin de séance 23 h 30

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 8 janvier 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans remarque particulière.

Délibérations, avis et débats :

1. Révision du règlement intérieur et des tarifs des salles communales,

Nouveautés par rapport au précédent :

- l'extension de ce règlement à la salle multiculturelle et à la salle de sports,
- un état des lieux sera fait même pour la réservation par association,
- l'augmentation des tarifs, pour les associations de la commune la gratuité demeure

Mise en œuvre à compter du 1er novembre.

Pour information les nouveaux tarifs sont les suivants :

Salle polyvalente	Sans chauffage du 01/05 au 31/10	Avec chauffage du 01/11 au 01/05 (*)
Particulier habitant la commune	120,00 €	150,00 €
Particulier extérieur à la commune	200,00 €	250,00 €
Association communale Entreprise et Établissement Public	Gratuit	Gratuit
Association extérieure à la commune Entreprise et Établissement Public	200,00 €	250,00 €

***Particularité pour le 31/12 (Tarif 300 € que cela soit un particulier ou une association).**

Salle multiculturelle	Toute l'année
Particulier, association ou entreprise extérieurs à la commune	100,00 € la journée
Multi-service ou association communale	GRATUIT

Délibération approuvée à l'unanimité.

1. Convention installation d'une armoire de dégroupage internet pour le fournisseur FREE,

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune met à disposition de FREE un emplacement proche de la mairie et autorise l'occupant à mettre en service, exploiter et entretenir des installations techniques de télécommunications. Ainsi, une armoire sera installée le long du mur de l'agence postale. Cette installation donne droit au versement d'une indemnité annuelle de 100 euros H.T révisable.

Après vérification de certains points de détails entre cette réunion et le précédent conseil municipal, cette convention est à nouveau soumise aux votes.

Délibération approuvée à l'unanimité.

2. Synthèse du rapport de la chambre régionale de la cour des comptes du Grand Cahors,

Ce sujet a été débattu.

Pas de vote nécessaire.

3. Débat relatif à l'octroi de subventions aux associations,

Un tableau détaillant les subventions proposées est présenté par Roselyne VALETTE. Un débat s'installe au sujet d'un équilibre des subventions entre certaines associations.

La proposition établie par le maire est validée, elle sera utilisée pour construire le budget.

4. Sécurité incendie du hameau de Saint Cevet,

Plusieurs demandes de permis de construire ou de CU sont en cours sur le hameau de Saint Cevet. A ce jour, la sécurité incendie sur ce secteur est défaillante. Il conviendrait afin de répondre aux obligations de la commune dans ce domaine de trouver des solutions. Une étude de faisabilité technique et financière est en cours.

Cette étude et surtout une éventuelle prise en charge financière de ces travaux seront discutées, lors du prochain bureau du Syndicat de l'IFFERNET par David LEBREAUD FAURE

5. Questions ou informations diverses.

6. **Positionnement sur le dossier LEFRANC en vue de la réunion du 14 février 2019** : à ce jour deux choix sont possibles : soit on confie l'ensemble (maison + terrain) à un lotisseur, soit on ne remet que les terrains. Le choix retenu est de conserver l'aménagement de la maison et de se garder la possibilité de déléguer dans un second temps l'aménagement des terrains à un lotisseur.

7. **Projet investissement 2019 avec devis en notre possession :**

Présentation par Mme le Maire des dépenses d'équipements prévisibles pour 2019 sous réserve des recettes 2019, quelques devis sont en attente de réception ; voir tableau ci-dessous :

Programmes	Prévisions Dépenses	RAR	Budget 2019	Subventions prévisibles
		Dépenses		
21318 Rénovation énergétique SDF et SS	153 316,99	56 749,73	96 567,26	66 183,41
Frigo SDF	En attente devis			
Accessibilité école	1 194,00		1 194,00	
Menuiserie logement st cevet	3 100,80		3 100,80	
Sécurisation PAC	En attente devis			
Façade Est Maire agence postale	11 937,00		11 937,00	
Peinture volets	1 314,34		1 314,34	
Rénovation mur cimetière	8 486,40		8 486,40	
Vitrail église saint clair	7 838,40		7 838,40	3 919,00
Aménagement zone humide (ras en 2019)				
2138 Fontaine de Masbou	4 356,00	4 000,00	356,00	
21318 Rénovation agence postale	7 191,50	1 269,91	5 921,59	7 191,50
Totaux	198 735,43	62 019,64	136 715,79	77293,91

- **Retour réunion du RPI du 28 janvier 2019 sur répartition des charges (participation David LEBREAUD FAURE – Roselyne VALETTE) :**

Suite à une nouvelle répartition présentée en séance par la mairie de Belfort du Quercy, il est décidé de se revoir pour discuter d'éventuelles autres propositions lors de la prochaine réunion du 11 mars 2019 à Fontanes. Madame le Maire précise qu'il a été acté en séance que la nouvelle répartition ne prendrait effet qu' en début d'année scolaire à savoir 2019-2020. Le conseil municipal de Fontanes propose d' inviter l'inspectrice du secteur à la condition d'avoir l' accord des autres maires.

- **Point sur le programme voirie du Grand Cahors en 2019 le 4 février 2019 (participation Roselyne VALETTE – Philippe BESSE) :** 2 zones d'intervention sont concernées, le secteur du Rendier (partie haute permettant d'accéder au chemin de terre vers l'entreprise Bizeul et la rue des jardins qui permet d'accéder à la boulangerie. Ces travaux ont un coût plus élevé que l'enveloppe affectée par la CAGC à la commune de Fontanes, en 2020 le montant des travaux seront revus à la baisse pour compenser l'augmentation de 2019.

- **Point sur les 4 mois du bus itinérant des services publics le 7 février 2019 (participation Roselyne VALETTE) :** bilan très positif. Toutefois en réflexion le réaménagement de la tournée de ce bus afin de gagner en efficacité. Poursuite de la présence du bus itinérant les semaines paires le vendredi de 14 hs à 17h15 en attendant une autre organisation.

- **Création du service lot ô car :** c'est un service de transport citoyen ; de covoiturage solidaire entre les habitants des communes et villages du Lot. S'inscrire sur le site pour créer et faire vivre le réseau : <https://www.lotocar.fr>.

- **Retour réunion conseil communautaire du 7 février 2019 (Participation Roselyne VALETTE – Jean François PLANAVERGNE) :**

Présentation du ROB 2019

Concernant la fiscalité, la revalorisation forfaitaire des bases locatives foncières en 2019 sera de l'ordre de 2,16 % . En revanche, pour la 11 ième année consécutive La CAGC ne touche pas à la fiscalité directe. Le potentiel financier par habitant de Fontanes est très élevé par rapport aux autres communes, une explication est en cours de collecte. A noter que nous avons les taux de taxe dans les moins élevés de ce territoire.

Quelques engagements de la CAGC pour 2019 :

Terminer 2019 avec une épargne nette proche de 500 000 €

Limiter les investissements à la capacité financière

Ne pas emprunter plus de 4 millions d'euros

Poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement

Revoir à terme la répartition dérogatoire du FPIC en lien avec la révision du pacte financier

- **Retour sur le comité syndical du syndicat mixte ouvert de Cahors Sud le 29 janvier 2019 (participation Roselyne VALETTE)**

Madame le Maire précise que l'ordre du jour concerne essentiellement le vote des comptes administratifs 2018 et budgets primitif 2019.

Elle informe également de la vente d'un terrain sur la zone d'activité Gamasses à la société CHAUSSON situé sur notre commune . Le projet de cette dernière est d'étendre l'activité plateforme de matériaux sur 10200 m2, générant à terme la création de 8 à 9 emplois.

- **Information sur l'utilisation du défibrillateur le 23 février 2019 :**

Madame le Maire distribue à chaque conseiller le document permettant d'informer les habitants de notre commune. Les responsables d'association ou club ont été invités également.

- **Sécurité village suite à tentative vol à l'agence postale :**

Madame le Maire a pris attache avec l'adjudant BERTOLINO le 28 janvier 2019, référent sûreté afin d'avoir des conseils en matière de prévention technique de la malveillance et vidéoprotection. En attente du rapport.

- **Inauguration de la MAM : le 4 mai à 15h.** A compter d' avril 2019, 11 enfants seront reçus dans cette structure. Madame le Maire précise que la convention 2019 a été signé le 4 février 2019 entre les maires de Le Montat, Fontanes, Cieurac et la présidente de l'association Mam.

- **Etude pré opérationnelle OPAH-RU multisites sur le territoire du Grand Cahors**

Prévue lundi 11 mars à 14 heures – Présence de Corinne FONT et Roselyne VALETTE

- **Achat destructeur papier** en cours chez bureau vallée.

- **Lot of saveurs :** pas de candidature cette année, du fait de nombreuses manifestations programmées à cette période de l'année.

- **Les clés de l'église de Saint Cevet :** à proposer à Mme Henras ou Mme Molinier.

Prochain conseil municipal : le mardi 12 mars à 20h30

Le secrétaire, David LEBREAUD FAURE

Le Maire, Roselyne VALETTE